



**BUREAU SYNDICAL DU
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DES VOSGES
MERCREDI 24 novembre 2021 à 15H30
Salle de Réunion du SDEV**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU BUREAU DU
24 novembre 2021
ORDRE DU JOUR DU BUREAU**

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Bureau en date du 13 octobre 2021,
2. Attribution de marchés subséquents à l'accord-cadre de fourniture de matériels d'éclairage public pour la période 2019-2022,
3. Préparation de la réunion du Comité Syndical du 24 novembre 2021,
4. Questions diverses.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU DU SDEV

L'an deux mille vingt-et-un,
Le mercredi vingt-quatre novembre,
à 14 heures 30,

Le Bureau du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, dûment convoqué par courrier en date du 15 novembre 2021, s'est réuni à Epinal, sous la présidence de Monsieur Serge RENAUX.

Monsieur le Président ouvre la séance à 15 h 30.

Monsieur Jean-Michel COMBEAU, Vice-Président et Membre du BUREAU, a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président remercie Madame Odile DURANT-FRECHIN, Payeur départemental, pour sa présence et sa participation active aux réunions du SDEV.
Il remercie également l'ensemble des Membres du Bureau présents à cette réunion.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Président a procédé à l'appel nominal des membres du Bureau, le quorum est atteint et les débats peuvent avoir lieu.

SONT PRESENTS :

*ANTONOT Philippe
CHAPELIER Thierry
COMBEAU Jean-Michel
FIORINI Valentin
GUGLU Mustafa
RENAUX Serge
RIGOLLET Thierry
TISSERAND Daniel*

SONT EXCUSES/ABSENTS :

*ANCEL Olivier
BASSIERE Nadine
BEKAI Steve
BOGARD Gilbert
BRESSON Joel
HUSSON Claude*

En préambule, Monsieur le Président souhaite informer les Membres du Bureau de l'avancée des négociations avec Enedis concernant le renouvellement du contrat de concession. Cela s'avère compliqué. Les discussions sont bloquées sur le premier Programme Pluriannuel d'Investissements de 4 ans, Enedis refusant de s'engager sur des montants d'investissement qui paraissent raisonnables au Syndicat. Le SDEV souhaite également que ces investissements se fassent principalement pour l'amélioration, ou tout du moins le maintien, de la qualité de la distribution d'électricité et de la continuité d'alimentation (critère B). Ce dernier est d'un bon niveau dans les Vosges, et le SDEV ne souhaite pas que celui-ci se dégrade. Les propositions d'Enedis correspondent à environ 30 % des investissements actuels, ce qui n'est pas assez ambitieux du point de vue du SDEV.

Monsieur Thierry RIGOLLET s'interroge sur la vision d'Enedis, qui devrait être perçue comme un partenaire du Syndicat.

Monsieur Florent DUVAL indique qu'Enedis raisonne en moyennes, et ne traite pas forcément les écarts qui peuvent être importants entre deux communes par exemple. Enedis est une entreprise privée qui se satisfait du respect de la réglementation. Toutefois, les résultats de la

concession du SDEV étant meilleurs que les obligations réglementaires, le SDEV souhaite maintenir les efforts pour continuer à proposer de manière pérenne dans le temps ce service public de qualité.

1 - Approbation du compte-rendu de la réunion du Bureau Syndical du 13 octobre 2021

Monsieur le Président propose aux Membres d'approuver le compte-rendu de la réunion du Bureau Syndical qui a eu lieu le 13 octobre 2021. Ce compte-rendu a été communiqué à l'ensemble des Membres du Bureau Syndical, via xActes le 21 octobre 2021.

DELIBERATION N°45/24-11-2021 :

Entendu son rapporteur, et après avoir délibéré, le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, approuve le compte-rendu de la réunion du BUREAU du 13 octobre 2021.

Nombre de Délégués en exercice : 14

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

Nombre de suffrages exprimés : 8

2 - Attribution de marchés subséquents à l'accord-cadre de fourniture de matériels d'éclairage public pour la période 2019-2022

Suite à la publication de l'avis d'appel public à la concurrence du 14 septembre 2018 portant sur l'accord-cadre de fourniture de matériels d'éclairage public (mâts et candélabres, consoles et crosses, luminaires et projecteurs, lampes, accessoires) à apporter au SDEV, à réaliser entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2022, la Commission d'Appel d'Offres compétente s'est réunie les 17 octobre et 27 novembre 2018 pour attribuer ledit accord-cadre.

7 entreprises se sont vues attribuer l'accord-cadre :

- la Société ECLATEC de LAXOU (54)
- la Société COMATELEC de ROISSY CHARLES DE GAULLE (95)
- la Société GHM de SOMMEVOIRE (52)
- la Société BG LUM de CREHANGE (57)
- la Société FIMEC de NORROY LE VENEUR (57)
- la Société SELUX de MIRIBEL (01)
- la Société ROHL de ERSTEIN (67)

Conformément à la délibération du Bureau N°B49/28-11-2018, Monsieur le Président du SDEV a signé les accords-cadres avec les entreprises attributaires le 17 décembre 2018.

Cet accord-cadre est mixte, c'est-à-dire qu'il s'exécute soit par des bons de commande pour les fournitures correspondant aux termes définis dans le marché, soit par des marchés subséquents pour les fournitures dont les besoins ne sont pas définis dans celui-ci.

Ainsi, des consultations pour l'attribution de marchés subséquents ont été effectuées. Les lettres de consultation ont été envoyées aux entreprises attributaires de l'accord-cadre **le 21 octobre 2021** pour l'ensemble des consultations. La date limite de réception des offres est fixée au **17 novembre 2021 à 11H00**.

Les Membres du BUREAU sont invités à autoriser Monsieur le Président du SDEV à signer les marchés subséquents aux accords-cadres conclus avec les entreprises susmentionnées, après présentation de l'analyse des offres.

La liste des marchés subséquents sur lesquels le Bureau est amené à se prononcer est la suivante :

- a) AUTIGNY LA TOUR : Enfouissement EP rue du Parc (affaire n° 2021/1/019)
- b) POUXEUX : Enfouissement EP rue du Saut du Broc et rue du Bazimpré (affaire n° 2020/4/088)
- c) XERTIGNY : Enfouissement EP rues du Canton de Firminy, Sérot, Becker et Patch tranche 2 (affaire n° 2018/5/006)

Pour mémoire, les critères d'analyse des offres des marchés subséquents sont les suivants : offre économiquement la plus avantageuse selon :

- **Prix des fournitures (40%)** : Les offres seront notées de 0 à 40 en fonction des prix proposés dans le Descriptif Quantitatif Estimatif (D.Q.E.) pour chaque marché subséquent. La note de chaque candidat, pour ce critère, sera calculée avec la formule suivante =

$$40 \times \frac{\text{prix le plus faible}}{\text{prix proposé par le candidat}}$$

- **Esthétique (35%)** : L'esthétique des produits proposés par opération sera notée de 0 à 35 suivant les capacités d'intégration et d'adaptabilité des produits proposés sur le site spécifique à chaque opération. L'offre présentant des caractéristiques esthétiques identiques à celles demandées dans la lettre de consultation recevra une note de 35/35. Les autres offres recevront une note inférieure dégressive en fonction de l'intégration des produits sur le site spécifique de l'opération.

- **Performances photométriques des luminaires (15%)** : il sera demandé de fournir avec chaque offre une étude photométrique sur un tronçon droit de rue. Les caractéristiques à prendre en compte sont fournies par le maître d'ouvrage (classification de la voirie, les niveaux d'éclairage et d'uniformité à atteindre, la hauteur de feu des points lumineux...). En fonction des niveaux d'éclairage et d'uniformité à atteindre, le candidat transmet les caractéristiques des lanternes, justifiées par l'étude photométrique et précise notamment, la puissance et le flux lumineux sortant des lanternes, leur efficacité énergétique, le niveau d'éclairage moyen, le niveau d'uniformité, le taux d'éblouissement, la distance entre deux points lumineux permettant d'obtenir ces résultats. Le candidat doit justifier le coefficient de maintenance utilisé dans l'étude photométrique. Pour rappel, le contrat de maintenance mis en œuvre comprend le remplacement des lampes à décharge tous les 4 ans et une visite annuelle de vérification/nettoyage de tous les points lumineux (nettoyage des vasques, vérification des connexions électriques et de l'état de fonctionnement des protections électriques). L'offre présentant les meilleures caractéristiques photométriques recevra une note de 15/15. Les autres offres recevront une note inférieure dégressive en fonction des performances photométriques du matériel proposé.

- **Délais de livraison (10%)** : Les offres seront notées de 0 à 10 en fonction des délais proposés pour chaque opération définie à l'article 1.3 du Règlement de Consultation. La note de chaque candidat, pour ce critère, sera calculée avec la formule suivante =

$$10 \times \frac{\text{délai le plus court}}{\text{délai proposé par le candidat}}$$

Monsieur le Président laisse donc la parole à Monsieur Florent DUVAL, Directeur Général des Services, pour présenter les différents marchés.

Aucune question n'étant soulevée concernant ces marchés, Monsieur le Président demande aux Membres du Bureau de bien vouloir se prononcer sur chacun d'eux.

A l'unanimité, les Membres du Bureau valident chaque marché tel que présenté.

DELIBERATION N°46/24-11-2021 :

Entendu son rapporteur, et après avoir délibéré, le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, autorise Monsieur le Président à signer le marché subséquent à l'accord-cadre de fourniture de matériels d'éclairage public relatif aux travaux d'enfouissement EP rue du Parc à AUTIGNY LA TOUR avec l'entreprise GHM de SOMMEVOIRE (52) pour un montant de 2 550.32 € H.T. ; ainsi que tout document y afférent.

Nombre de Délégués en exercice : 14

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

Nombre de suffrages exprimés : 8

DELIBERATION N° 47/24-11-2021 :

Entendu son rapporteur, et après avoir délibéré, le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, autorise Monsieur le Président à signer le marché subséquent à l'accord-cadre de fourniture de matériels d'éclairage public relatif aux travaux d'enfouissement EP rue du Saut du Broc et rue de Bazimpré à POUXEUX avec l'entreprise COMATELEC de ROISSY CDG (95) pour un montant de 9 082.00 € H.T. ; ainsi que tout document y afférent.

Nombre de Délégués en exercice : 14

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

Nombre de suffrages exprimés : 8

DELIBERATION N° 48/24-11-2021 :

Entendu son rapporteur, et après avoir délibéré, le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, autorise Monsieur le Président à signer le marché subséquent à l'accord-cadre de fourniture de matériels d'éclairage public relatif aux travaux d'enfouissement EP rues du Canton de Firminy, Sérot, Becker et Patch tranche 2 à XERTIGNY avec l'entreprise GHM de SOMMEVOIRE (52) pour un montant de 37 855.12 € H.T. ; ainsi que tout document y afférent.

Nombre de Délégués en exercice : 14

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

Nombre de suffrages exprimés : 8

3 - Préparation de la réunion du Comité Syndical du 24 novembre 2021

Monsieur le Président commente les points inscrits à l'ordre du jour de la réunion du Comité Syndical prévue à l'issue de cette réunion du Bureau, à 18h00.

4 - Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président demande aux Membres du Bureau s'ils souhaitent évoquer des points en particulier.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 17h25.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces extraits de délibérations après transmission au contrôle de légalité (**effectué le 25/11 2021**)
- informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication,
- certifie conforme le présent compte-rendu,

- informe que le présent compte-rendu sera adressé à l'ensemble des Membres de l'instance délibérative et affiché conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales sous huitaine.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président, Serge RENAUX

